

# 5<sup>c.</sup> Journal du Lot 5<sup>c.</sup>

## ORGANE RÉPUBLICAIN DU DÉPARTEMENT

Paraissant les Mercredi, Vendredi et Dimanche.

### Abonnements

CAHORS ville.....	3 mois	6 mois	1 an
LOT et Départements limitrophes.....	3 fr.	5 fr.	8 fr.
Autres départements.....	3 fr. 50	6 fr.	11 fr.

Les abonnements se paient d'avance. Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse.

### Rédaction & Administration

CAHORS. — 1, RUE DES CAPUGINS, 1. — CAHORS

A. GOUESLANT, Directeur | L. BONNET, Rédacteur en chef

L'Agence HAVAS, 8, Place de la Bourse, est seule chargée, à Paris, de recevoir les Annonces pour le Journal.

### Publicité

ANNONCES (la ligne).....	25 cent.
RÉCLAMES.....	50

Les Annonces judiciaires et légales peuvent être insérées dans le Journal du Lot pour tout le département.

### La Camelote Royaliste

La République a déjà traversé plus d'une phase critique. Aux heures de crise économique, elle a vu se dresser contre elle ces déchets du passé, ces résidus de l'histoire que Waldeck-Rousseau flétrit un jour de cette épithète si vraie : le parti son nom.

On est toujours tenté de rendre un régime responsable du malheur des temps. C'est un instinct que l'opposition exploite. Quoi qu'il arrive, « c'est la faute au gouvernement ! ».

La République a toujours triomphé des coalitions qui l'assaillaient. Mais la réaction ne désarme pas et la lutte se poursuit toujours entre la démocratie et les partisans des régimes déchus. En ce moment, nous assistons à la reprise de hostilités.

Le monde entier traverse une crise économique qui pèse, d'ailleurs, sur la France bien moins lourdement que sur tous les autres pays. Il n'est pas douteux que nos voisins sont bien plus durement frappés que nous. L'Angleterre, l'Allemagne, l'Italie, l'Espagne souffrent particulièrement de cette situation générale qui atteint tous les marchés du monde et toutes les branches de l'activité humaine.

L'opposition réactionnaire a naturellement saisi cette occasion pour entreprendre une nouvelle campagne de haine et de dénigrement contre la République. Elle espère profiter du malaise qui règne en faisant croire qu'il a pour cause le régime républicain.

Les syndicats s'agitent et la Confédération générale dite du Travail les mène. Dans le monde parlementaire et dans le monde d'opposition, on suscite tous les incidents, tous les chausse-trappes, tous les scandales que l'on exploite et dont on voudrait vivre.

Les Camelots du Roy se sont mis à l'œuvre. La campagne royaliste emploie aujourd'hui tous les moyens. Nous avons vu à Mazamet le clergé et le capitalisme réactionnaire en coquette tenue avec la demagogie révolutionnaire, subventionnant ouvertement la Jacquerie syndicaliste. Nous assistons maintenant aux tentatives de séduction du prolétariat par les apôtres de la doctrine royaliste.

La doctrine royaliste ? Parfaitement. Celle du comte de Chambord et de Philippe de France, duc d'Orléans, que par avance l'on baptise Philippe VIII. Et elle s'étale tout au long dans un petit tract de propagande édité par « l'Accord social », et intitulé « L'A. B. C. du Royalisme social », habilement présentée, d'ailleurs, sous les espèces de questions et de réponses, tel, un véritable catechisme, le Catechisme du Roy.

L'auteur y affirme froidement que seul le parti royaliste peut être social, sinon socialiste ; seul, il peut assurer l'affranchissement, la libération économique du prolétariat. « Où trouver ailleurs que dans notre Royauté traditionnelle, dit-il, les institutions libératrices capables de protéger la faiblesse du prolétariat ? » Pour lui, la République est un mensonge et une duperie quand elle invoque les libertés qu'elle a données au peuple. Ne croyez pas que nous exagérons. Ces affirmations sont textuelles. Qu'importent les démentis de l'histoire ? Notre propagandiste royaliste n'y regarde pas de si près ; il affirme et cela doit suffire.

Son catechisme, d'ailleurs, pourvoit à toutes les objections. Si la République est un « instrument inventé par les démocrates pour opprimer le peuple », c'est que la Révolution eut le grave tort d'abolir les corporations, les jurandes et les maîtrises et de « voler leurs biens ». Rétablir la corporation, lui restituer son patrimoine d'antan et placer le tout sous la sauvegarde de la royauté, c'est là tout le secret du problème social. Essayez cette solution, et vous verrez ! L'auteur invoque même à ce propos l'autorité de Karl Max, de Kropotkine, de Proudhon, de Paul Lafargue et de Louis Blanc. Voilà au moins un patronage

illustre et inattendu, qu'on ne savait pas acquis jusqu'ici aux entreprises d'une restauration monarchique !

Est-ce à dire que la corporation nouvelle ressemblera à celle du passé ? L'auteur de l'A. B. C. du Royalisme social n'y tient pas essentiellement, pourvu que la royauté soit établie. Le corporatisme, c'est le principe, l'abri séculaire qui doit protéger le prolétariat. Mais il s'accommoderait volontiers des conditions plus modernes de la vie sociale, — du syndicalisme, par exemple, encore qu'il y voie quelque différence. Mais ce sont là des distinctions plutôt spéculatives. Simple querelle de mots. On ne chicannerait pas les termes de l'étiquette du flacon, pourvu qu'on eût l'ivresse, — la sainte ivresse du pouvoir, avec Philippe duc d'Orléans hissé sur ce trône de France que fonda la Maison Capétienne.

La conclusion, vous la devinez sans peine : Déchirons cette page d'histoire qui s'appelle la Révolution, biffons cette date de 1789 qui marque la chute de la royauté, restituons le trône de France à la monarchie héréditaire et appuyons-nous sur la corporation d'antan renouvelée par l'esprit nouveau... Tel est le remède que l'on propose au prolétariat !

Tout de même, celui-ci a trop de bon sens pour y croire !

Jacques FRANC.

### Chambre des Députés

Séance du 5 juillet 1909

PRÉSIDENCE DE M. BRISSON

La parole est à M. Denys Cochin, pour poser une question au ministre des affaires étrangères, au sujet de l'évacuation de la Crète par les troupes internationales.

M. Denys Cochin demande quelle sera l'attitude de la France, à la suite du nouvel état de choses. Est-ce que le gouvernement dira que la Crète ne nous regarde plus ? Est-ce que, parce que désormais seuls des intérêts moraux sont en jeu, nous resterons indifférents au sort et à l'avenir des Crétois ?

M. Pichon répond.

Il expose quelle est la situation de la Crète depuis 1897, époque à partir de laquelle elle fut placée sous la protection de l'Angleterre, de la France, de l'Italie et de la Russie. Cette situation s'est modifiée, annexion de la Bosnie-Herzégovine. A la suite d'un accord, les quatre puissances ont décidé l'évacuation de l'île ; elles n'y laissent, chacune, qu'un stationnaire chargé de maintenir l'ordre.

Pour le moment, le *statu quo* est maintenu. Les autorités nommées par les Crétois, et qui forment un gouvernement provisoire, continueront à être chargées des affaires de Crète. Les puissances n'ont pas estimé que l'heure était propice pour engager des conversations sur le sort futur de l'île.

Après l'adoption de divers projets, la Chambre reprend la suite de la discussion douanière.

M. Cruppi, prend la parole.

La suite de la discussion est renvoyée au lendemain.

Et la séance est levée.

### Le coup du timbre

On sait que certains médecins se font une spécialité de délivrer des certificats aux ouvriers victimes d'accidents du travail. Mais ce métier n'est pas toujours si lucratif qu'on pourrait croire, car si l'ouvrier, avant la signature du médecin, promet volontiers de le payer grassement, il oublie encore plus volontiers sa promesse quand son certificat est dûment signé et paraphé.

Le Dr R... a trouvé un moyen ingénieux pour éviter de fâcheuses méventures.

Son procédé est des plus simples, et nos lecteurs médecins nous sauront gré de leur indiquer.

L'ouvrier blessé arrive chez le Dr R... qui l'interroge, l'examine, et lui dit en se rasant à son bureau.

— Avez-vous une feuille de papier timbré ?

— Non, répond l'ouvrier.

— Allez en acheter une, car, sans cette précaution, mon certificat n'aura aucune valeur.

L'ouvrier court chercher la feuille de papier à soixante centimes.

Le docteur lui fabrique son certificat et lui prescrit d'aller le faire légaliser.

L'ouvrier part sans s'occuper des honoraires du bon docteur. Une heure après, il revient de la mairie et dit :

— Docteur ! vous avez oublié de signer votre certificat.

— Et vous, mon cher ami, vous avez oublié de payer ma consultation. Nous sommes quittes...

Et plutôt que de perdre le prix du papier timbré, l'ouvrier se résigne à donner trois francs (c'est le tarif) au docteur qui, souriant, reprend le cours de sa consultation.

### Les enseignes joyeuses

En voici quelques-unes cueillies au hasard de douces flâneries. Quel des Célestins, près de la caserne de la Garde Républicaine, vous pouvez lire sur une superbe plaque :

Sage-femme de 1<sup>re</sup> classe  
Enceinte de Paris sous Philippe-Auguste

Rue Dante, face à l'immeuble désormais illustre qui abrite M. Loubet, un magasin annonce :

Robes tailleur pour dames à façon  
Un débit de vin, installé rue de Rivoli, à côté de la station du métro Saint-Paul, a pris comme enseigne :

Au rendez-vous  
des cochers et du Métropolitain réunis

Enfin, à Villeneuve-le-Roi, sur les bords fleuris de la Seine, une guinguette offre aux yeux des Parisiens affamés cette allechante inscription :

Plat du jour  
Et au-dessous, en mêmes caractères :

Asticots, vers de vase

### INFORMATIONS

#### Au Maroc

Si Aïssa Ben Omar qui était déjà en désaccord avec le Maghzen, déclare refuser de continuer à faire partie du Maghzen. Il a l'intention de retourner reprendre le gouvernement de sa Province.

Moulay Hafid a envoyé chez lui des fonctionnaires pour le prier de rester, mais ces démarches ont échoué.

Le bruit court que le retiendrait de force.

#### Autour de Melilla

Dimanche, une colonne commandée par le capitaine Ochon, est partie pour chasser les indigènes qui ont pris part à la récente agression.

Ils ont été arrêtés sans résistance. La colonne a parcouru plusieurs autres douars, procédant à l'arrestation de certains indigènes qui prétendaient donner leur appui aux perturbateurs et empêcher les travaux du chemin de fer et des mines.

#### Ce que dit Moulay-Hafid

Le correspondant du Times a eu un entretien avec Moulay-Hafid. Celui-ci s'est plaint amèrement que les journaux européens aient annoncé qu'il avait assassiné son frère Moulay-Mohammed et que ses vizirs aient eu l'intention de le détrôner. Le sultan affirme solennellement que son frère est vivant et en bonne santé et dit qu'il semble y avoir une sorte de conspiration pour le noircir aux yeux du monde entier.

Il ajoute qu'il fait tout ce qu'il peut pour rétablir l'ordre dans son pays, mais que c'est une tâche dont ceux qui ne connaissent pas le Maroc ne peuvent supposer les difficultés. Il demande un peu de justice et un peu de patience.

M. Lopez Bellesheros, député espagnol, a été également reçu en audien-

ce par Moulay-Hafid ; il a recueilli de la bouche de celui-ci les déclarations suivantes :

L'ambassade envoyée à Madrid ne signifie pas qu'il n'existe une difficulté quelconque entre l'Espagne et le Maroc ; mais le ministre envoyé par l'Espagne se montre si intransigeant envers moi qu'il a été nécessaire que mes ambassadeurs aillent négocier ce que lui n'a pas voulu régler. Presque toutes les réclamations qu'il m'a présentées eussent reçu satisfaction, si les conditions de caractère de votre représentant n'avaient pas imposé le retard que signifie mon ambassade. J'espère que maintenant les désirs de l'Espagne seront satisfaits.

Le sultan a éludé toute réponse au sujet du Rif ; il s'est borné à déclarer vaguement que la question du Rif est une simple question de justice.

### En Perse

La concentration des révolutionnaires autour de Tehéran est terminée. Les révolutionnaires attendent l'arrivée du chef Sardarassad pour commencer l'attaque. La ville est étroitement bloquée.

#### Intervention de la Russie

Le gouvernement russe a envoyé aux gouvernements étrangers une circulaire exposant que malgré l'intervention de la Russie et de l'Angleterre, le mouvement révolutionnaire gagne du terrain à Tehéran.

La Russie maintient le principe absolu de la non intervention dans les affaires intérieures perses. Mais l'entrée des révolutionnaires à Tehéran compromettrait la sécurité des légations européennes, les établissements européens, ainsi que la route d'Euséï à Tehéran.

Les troupes du shah sont impuissantes. La Russie a l'obligation morale d'intervenir. En conséquence, le gouvernement a décidé d'envoyer de Bakou à Euséï un régiment de cosaques, un bataillon d'infanterie, une batterie d'artillerie. En cas de péril imminent, un détachement ira à Tehéran, où il protégerait exclusivement les légations étrangères et les établissements des Européens sans immixtion dans les affaires intérieures. Les troupes russes quitteront la Perse quand la sécurité des personnes sus-mentionnées sera assurée.

#### Election législative

Résultats du scrutin qui a eu lieu dans la deuxième circonscription d'Abbeville :

Suffrages exprimés, 16.467. MM. des Lyons, conservateur, 5.973 voix ; Delahaye, républicain de gauche, 4.624 ; Pailharès, radical-socialiste, 3.347 ; Becquerel, socialiste unifié, 2.473. Ballottage.

Il s'agissait de remplacer M. Gellé, progressiste, décédé.

#### Election municipale

Une élection au conseil municipal a eu lieu dans le quartier Gaillon, deuxième circonscription de Paris, pour pourvoir au remplacement de M. Betrou, républicain libéral, décédé.

Sur 1.377 inscrits et 894 votants, M. Aucoq, président de la chambre syndicale de la bijouterie, républicain-progressiste, est élu par 450 voix. Ont obtenu ensuite : M. Latouche, républicain de gauche, 243 voix ; M. Gaillard, radical, 96 ; M. le docteur Chérot, républicain nationaliste, 94.

#### La représentation proportionnelle

La Ligue radicale et radicale socialiste pour la représentation proportionnelle adresse un appel aux radi-

caux et radicaux socialistes. Il se termine ainsi :

« Nous tenons à ce que le Parlement, organe suprême de la volonté nationale, soit l'expression exacte de la pensée du pays ; nous voulons que les groupements de même nombre possèdent un même nombre de députés, que chaque électeur soit aussi fidèlement représenté que possible et nous estimons que pour comprendre et pratiquer ces vérités les Français n'ont ni moins d'intelligence, ni moins d'esprit politique que les Anglais, les Belges et les Suisses. »

#### M. Caillaux en Eure-et-Loir

M. Caillaux est allé assister aux fêtes données à l'occasion du concours hippique de la Société percheronne et du Comice agricole de l'arrondissement de Nogent-le-Rotrou.

Le soir, un banquet de deux cents couverts a été offert au ministre des finances qui a prononcé un discours, dont voici les principaux passages :

« On se plaint des charges de la fiscalité. Je crois qu'on peut les dispenser de façon plus égale. On est tenté de reprocher au ministre d'allonger les chiffres, mais il faut faire face aux dépenses, et le ministre est impuissant à réduire les dépenses publiques votées par le Parlement.

« Tout autour de nous, nous voyons de grands pays du monde aux prises avec des augmentations de dépenses que nous ne connaissons pas encore. J'ai le droit de dire que nous ne sommes pas dans une telle situation financière. Cela tient surtout à la richesse du pays et aussi à ce que nous avons été plus prudents aussi. Je demanderai à mes collègues de réduire le plus possible les dépenses qu'entraînent même les conceptions les plus utiles. »

#### M. Milliès-Lacroix en Indo-Chine

On sait que M. Milliès-Lacroix, ministre des colonies, aussitôt après la clôture de la session parlementaire, doit s'embarquer à Marseille, à destination de Saïgon. Le ministre fera escale à Djibouti, où il sera reçu officiellement par le gouverneur de la côte française des Somalis, visitera ensuite Saïgon, Pnom-Penh, Hanoï, Haiphong, Hué, Tourane. A Pnom-Penh, il sera reçu par le roi du Cambodge Sisovath, et à Hué, par le petit empereur d'Annam Duy-Thân. A son passage à Colombo, il est certain que le ministre sera salué officiellement par les autorités anglaises.

M. Milliès-Lacroix, qui séjournera environ un mois en Indo-Chine, sera absent de France durant trois mois. Le ministre a l'intention d'étudier sur place l'importante question de la suppression des monopoles, et de l'établissement d'un nouveau système fiscal, réforme ardemment désirée par les populations indigènes.

#### Les relations commerciales franco-allemandes

Le Reichstag a voté l'impôt sur l'eau-de-vie.

Comme les impôts déjà votés sur la bière et le tabac, il contient une augmentation du droit d'entrée sur les produits étrangers.

Les eaux-de-vie en fût paieront dorénavant à la douane 225 marks les 100 kilos, et 300 marks lorsqu'ils seront en bouteille.

Pour les liqueurs, les droits sont uniformément fixés à 300 marks.

L'éther est soumis aux mêmes traitements. Par contre, l'augmentation des droits d'entrée et l'impôt sur les eaux de toilette et la parfumerie à base d'alcool ont été repoussés, après un discours du secrétaire d'Etat à la Trésorerie impériale.

Il résulte de ce vote que les cognacs français et les liqueurs restent seuls frappés de droits exorbitants. La concurrence deviendra encore plus difficile pour ces produits qui ont à lutter avec les contrefaçons allemandes à bas prix. Il est plus nécessaire que jamais que nos producteurs des Charentes parviennent à faire respecter leur marque comme indication d'origine.

Lundi prochain viendront en discussion l'impôt sur le vin et les droits d'entrée sur le champagne.

#### Le Pape et la République

Le pape prépare un document pour les catholiques français, au sujet de l'attitude qu'ils doivent observer à l'égard du gouvernement républicain. On assure que, dans ce document, le pape exhortera les catholiques à s'unir sur le terrain religieux, tout en laissant pleine latitude de se rallier aux partis politiques de leur préférence.

Pie X abolit implicitement la politique du ralliement préconisée par Léon XIII.

#### Les rapports franco-américains

UN DISCOURS DE M. BARTHOU

M. Louis Barthou, ministre des travaux publics, a présidé samedi soir le banquet de la Chambre de commerce américaine. Au dessert, le ministre a prononcé un discours dans lequel il a fait l'éloge de la République des Etats-Unis.

Faisant allusion à la réforme douanière M. Barthou a dit :

« La volonté réfléchie des peuples rend les luttes armées de plus en plus difficiles et rares, mais il peut s'établir entre les nations sollicitées et harcelées par les exigences de la concurrence industrielle des conflits d'une autre nature et qui ont aussi leur gravité. Les menaces, les sommations et les représailles y jouent leur rôle. Il serait pénible, entre nous que tant d'accords ont rapprochés, d'en arriver là. Je ne peux pas dire, je ne veux pas croire qu'il soit impossible de faire aujourd'hui ou demain ce que, si résolument, si loyalement de part et d'autre, nous avons réussi à faire hier.

« Entre des prétentions également excessives, — car nous avons, vous et nous, des chevaliers trop ardents du protectionnisme intégral, — il y a place pour des négociations, pour des transactions, pour des concessions équitables et réciproques. Notre sympathie et notre confiance se refusent à envisager l'hypothèse d'une rupture. Il faut que, vous et nous, nous en écartions l'idée avec une volonté prête à triompher de tous les obstacles.

« Nos besoins économiques sont également respectables. Il s'agit, non de les sacrifier, mais de les concilier. Cette tâche n'est pas au-dessus de nos efforts, et il ne saurait être impossible de trouver une formule d'entente pour leurs intérêts entre les deux pays, que lie une amitié plus que séculaire. »

#### L'Affaire Lemoine

Le tribunal correctionnel vient de rendre dans l'affaire Lemoine son jugement.

Il y avait lieu de statuer sur l'opposition faite par Lemoine au jugement qui, par défaut, l'avait condamné le 1<sup>er</sup> février dernier à dix ans de prison, dix ans d'interdiction de séjour, 3.000 fr. d'amende, 1 fr. de dommages-intérêts envers la Chambre syndicale des négociants en pierres précieuses de Paris, et à 1.000 et 10.000 fr. de provision envers MM. Feldenheimer et Wernher.

Contradictoirement, cette fois, Lemoine est condamné pour escroquerie à six ans de prison, 3.000 fr. d'amende, et cinq ans d'interdiction de séjour. M. Wernher obtient 10.000 fr. à titre de provision.

MM. Feldenheimer et la Chambre syndicale des négociants en pierres précieuses sont déboutés de leur intervention.

### Petites Nouvelles

Après une série de conférences très applaudies à Buenos-Ayres, M. Anatole France est parti pour Montévidéo et Rio où il doit également conférer.

— On annonce la mort du poète bien connu, Jean Lahor, décédé à Genève, à l'âge de 69 ans.

— M. Barthou, ministre des travaux publics, a présidé dimanche, dans le grand amphithéâtre de la Sorbonne, la distribution des prix de la Fédération générale professionnelle française des mécaniciens, chauffeurs, électri-

ciens des chemins de fer et de l'industrie.

— Deux cents sourds-muets anglais sont arrivés à Paris se rendant à l'invitation des sourds-muets français. La réception a été très animée mais peu bruyante.

— Un vaste cimetière gallo-romain vient d'être découvert à Champigny. Onze tombes ont été déjà mises à jour contenant des ossements bien conservés.

— La municipalité de Paris a inauguré devant l'immeuble, 46, de la rue Meslay, une plaque de marbre blanc portant en lettres d'or cette inscription : « Ici est née le 1<sup>er</sup> juillet 1804, Aurore Dupin, dite Georges Sand, littérateur et auteur dramatique ».

— M. Caillaux, ministre des finances, s'est rendu à Nogent-le-Rotrou, pour assister aux fêtes données à l'occasion du Concours hippique de la Société percheronne et du Comité agricole de l'arrondissement.

## CHRONIQUE LOCALE

### CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 4 juillet 1909

Le Conseil municipal de Cahors s'est réuni dimanche pour désigner les délégués sénatoriaux.

La séance est ouverte à 1 h. 1/2, M. le Docteur Darquier, maire, préside.

Tous les conseillers, à l'exception de M. Delpont, excusé, sont présents. Il est aussitôt procédé à l'élection des délégués.

Par 24 voix ont été élus délégués : MM. Darquier, Carlin, Cayrac, Arnould, Paulus, Suquet, Périé, Durrand, Tourriol, Murat, Salanié, Gibert.

Suppléants : MM. Mauriés, Baudel, Paubert.

### Enregistrement

Notre compatriote M. Calvet, inspecteur de l'enregistrement, est nommé inspecteur à Cahors.

### Médailles d'honneur

Par arrêté en date du 26 juin 1909, des médailles d'honneur sont décorées aux agents des ponts et chaussées du Lot, dont les noms suivent :

MM. Cubaynes (Guillaume) cantonnier chef ; Calassou, (Baptiste), éclusier.

### Officier ministériel

Aux termes d'un décret en date du 26 juin, M. Fillol est nommé huissier dans le Lot en remplacement de M. Fraysse.

### CHAMBRE DE COMMERCE DE CAHORS

Résumé de la séance du 24 Juin 1909

Présidence de M. CAYLA, Caprais

1<sup>o</sup> Sur la proposition de M. le Président, M. Autesserre est désigné pour le représenter au Comité de l'Office des Transports du Centre-Ouest de Limoges. — Rapport de la séance du 24 mai 1909.

2<sup>o</sup> Accusé de réception des vœux tendant à abroger la clause relative à l'épaisseur des planches des caisses renfermant des œufs à destination de Paris, et à la révision douanière américaine.

Vœu tendant à ce que les gares de petite vitesse restent ouvertes le dimanche pendant toute l'année, jusqu'à midi, du moins pour l'enlèvement des marchandises.

4<sup>o</sup> Vœux tendant à ce que le prix ferme de transport du café vert, entre Marseille, Brive et Limoges, soit en rapport avec celui établi entre le Havre et Montauban ; et à ce que les Compagnies soient obligées d'envoyer l'avis d'arrivée des marchandises en gare.

5<sup>o</sup> Pris note de l'avis du Syndicat Général des Cuirs et Peaux de France, faisant connaître que depuis 1899, il a été créé à Lyon une Ecole Française de Tannerie pouvant rendre de grands services à tous ceux qui se proposent de s'occuper du commerce des cuirs et peaux.

6<sup>o</sup> Avis favorable donné à la demande de roulement adressée à M. le Préfet par M<sup>me</sup> veuve Couderc.

Le Président, CAYLA, Caprais.

### Avis aux Agriculteurs

Dans le but de documenter les Agriculteurs et Commerçants des régions du Sud-Ouest et du Centre de la France, sur la vente des fruits et légumes en Angleterre, la Compagnie du Chemin de fer d'Orléans fait étudier par son service commercial la possibilité de former une mission d'étude qui visiterait Londres. Cette mission pourrait être faite dans les premiers jours du mois d'août.

Des réductions d'environ 50 0/0 seraient accordées sur les parcours français et anglais.

Des dispositions en vue de faciliter le séjour à Londres sont étudiées.

Les demandes de renseignements et les adhésions devront être adressées à M. TUZET, Inspecteur des Affaires Commerciales de la Compagnie d'Orléans, à Villeneuve-sur-Lot (Lot-et-Garonne).

### Tribunal correctionnel

Audience du 5 juillet 1909

## UN DRAME DE FAMILLE

C'est presque une audience des grands jours que l'audience qui s'ouvre lundi à 1 heure 3/4, et où doit être appelée l'affaire Planavergne, l'auteur de ce drame de famille dont nous avons narré les péripéties à son époque.

Quand les gendarmes à 1 h. viennent prendre Planavergne, déjà plus de deux cents personnes sont massées devant la maison d'arrêt ; les rues du Château et Feydel offrent une animation inaccoutumée, ainsi que la place du Palais de Justice.

La curiosité a amené toute une foule d'habitants du quartier de Labarre, des femmes surtout, des jeunes filles qui cherchent au passage du landau qui porte Planavergne, à voir l'inculpé.

La salle d'audience est archicomble quand Planavergne y pénètre, après avoir embrassé dans les couloirs du Palais ses deux fils qui l'attendaient.

Planavergne prend place sur le banc des accusés : l'émotion l'étreint, ses yeux sont pleins de larmes.

### L'AUDIENCE

M. Daurensan, président, ouvre l'audience à 1 h 3/4 : il est assisté de MM. Grimal et Labatut, juges.

M. Vilotte, procureur de la République soutient l'accusation, et M. Lacaze est au banc de la défense.

Tout d'abord, le tribunal procède aux formalités exigées pour la prestation de serment que fait M. Fillol, huissier, nouvellement nommé à Luzech.

C'est rapidement fait ; et l'affaire Planavergne est appelée aussitôt.

Disons tout d'abord que le public qui était venu, surtout le public féminin, pour voir Louise Planavergne, a été désillusionné.

Louise Planavergne ne s'est pas rendue à l'audience.

### LES TÉMOINS

Les témoins défilent :

M. le docteur Darquier, médecin légiste : Le 25 juin, vers 7 heures du soir, il fut prévenu qu'on venait de porter à l'hospice une jeune fille qui avait reçu des coups et blessures : il se rendit à l'hospice et avec le docteur Sire, médecin-major au 7<sup>e</sup>, il donna les soins à cette jeune fille qui portait sur la tête, trois blessures.

Après examen, il constata des plaies profondes mais aucune fracture du crâne : les blessures étaient sans gravité ; des complications seules étaient à craindre, mais elles ne se sont pas produites.

La victime, Louise Planavergne, est aujourd'hui guérie : les blessures qu'elle a reçues sont cicatrisées et n'entraînent aucune incapacité de travail ; le cuir chevelu est seulement entamé, et contrairement à ce que l'on disait, Louise Planavergne ne sera pas défigurée.

Sur un côté de la tête, les cheveux manqueraient : mais les artifices de chevelure permettront de réparer cela.

Dans 10 ou 15 jours elle sera complètement guérie ; du reste, depuis plusieurs jours, elle mange, boit, s'occupe à des travaux de couture à l'hospice.

M. l'abbé Viguié, directeur de la Défense :

Le 7 juin, vers 5 heures du soir, il se promenait en lisant son office sur la route de Larroque, lorsqu'à l'embranchement des chemins de Larroque et des Tuilleries il fut croisé par un cycliste : celui-ci descendit de sa machine qu'il déposa dans le fossé de la route et monta dans la montagne en appelant deux personnes qui s'y trouvaient.

M. l'abbé Viguié entendit un bruit de conversation et comprit par quelques propos que c'était un frère qui parlait à sa sœur, et il n'attacha pas d'autre importance à cette discussion, à cette querelle de famille.

Il continua sa promenade, mais à 300 mètres environ, il rencontra un groupe de femmes qui lui dirent qu'un homme venait de tuer une fille.

M. l'abbé Viguié se rendit à l'endroit désigné et vit en effet, une jeune fille étendue, la figure inondée de sang ; aidé de quelques personnes, il s'empressa de donner les premiers soins et constata que la victime n'avait pas perdu connaissance. Elle se plaignait de violentes douleurs à la tête, et disait : « mon père a été bien méchant » ; mais ces paroles, ajoute M. l'abbé Viguié, étaient prononcées sur un ton de plainte.

En outre, dès que Louise Planavergne vit la police, elle implora : « ne faites rien à mon père ».

Puis, interrogée, elle déclara ne pas vouloir être portée chez elle ; elle demanda son transport à l'hospice.

A son frère Paul qui était revenu auprès d'elle et qui aidait à lui donner des soins, Louise Planavergne dit : « Paul, tu crois que j'ai tort, non, je n'ai pas tort », et elle lui demanda de l'embrasser.

À une question posée, M. l'abbé Viguié déclare, en terminant, qu'il n'a pas vu Planavergne.

Malaret Antoine, domestique [chez

M. Cubaynes, à Cahors, travaillait dans une vigne à Cabesut, lorsque vers 4 heures environ, il entendit des bruits de dispute : il aperçut un homme et une femme et comprit ces paroles : « Je te dis que non, non et non ».

Puis, tout à coup, il vit un homme qui se jeta sur la femme qu'il frappa à coups redoublés : on aurait cru dit le témoin que l'on frappait « avec un bâton sur un matelas ».

Le témoin s'avança sur le bord de la rive du Lot et cria à des faucheurs qui se trouvaient dans un champ près des Tuilleries : « Au voyou, arrêtez-le ».

Les faucheurs accoururent sur les lieux du drame et Malaret entendit Planavergne leur crier : « Qu'est-ce que vous voulez ? Je suis son père ».

Il n'a pas entendu autre chose.

M<sup>me</sup> Guillou, cultivatrice à Cahors était à Cabesut occupée à cueillir des cerises en compagnie de son mari, lorsque celui-ci fut pris d'un violent malaise ; pour le calmer, elle fut chercher un verre de rhum.

Tout à coup elle entendit un cri strident : « Ai, ai » et cette phrase prononcée par l'homme : « Tu pourras dire que tu es morte par la main de ton père. »

Guillou Edmond, cultivateur à Cahors, cueillait des cerises : mais pris à certain moment, d'un mal de tête, il fut obligé de descendre de l'arbre et de s'asseoir, pour se reposer. Il entendit du tapage, et il saisit ces mots prononcés par une femme : « Qu'est-ce que tu me veux, je ne t'ai rien fait. »

Guillou déclare qu'il ne voyait personne, — couché au pied du cerisier, il dormait — mais il entendit bien ces paroles : « Tu m'en as fait de reste, il faut que cela finisse d'une façon ou de l'autre. »

Guillou, à ce moment, but le verre de rhum apporté par sa femme ; il fut guéri : un cri de détresse le fit dresser et Guillou vit alors sur la montagne, un homme frapper avec violence une femme.

Le Lot le séparait de la scène ; il s'avança vers la rive et cria aux faucheurs de courir : on assassinait une femme.

Il vit encore l'homme frapper 5 fois de suite la victime étendue par terre et cet homme criait : « tu pourras dire que tu es morte par la main de ton père. »

De plus, quand les faucheurs arrivèrent sur les lieux, Guillou entendit Planavergne crier : « Ne vous pressez pas tant, elle est morte, elle n'a besoin de rien. »

Et ces mots prononcés, Planavergne partit.

M<sup>o</sup> Lacaze pose une question au témoin : « Est-ce qu'il est en bons termes avec Planavergne ? »

Guillou répond : « Nous sommes voisins, mais depuis longtemps nous ne nous parlons pas. »

M<sup>o</sup> Lacaze voudrait préciser un détail et il prie M. l'abbé Viguié de lui dire où il se trouvait au moment du drame, et s'il a entendu quelques propos.

M. l'abbé Viguié répond qu'il était à 300 mètres environ, sur la route et qu'il n'a rien entendu.

Planiol Céline, 50 ans, propriétaire à Cabesut-Haut a vu Paul, le frère de la victime, « monter par le travers » et elle l'a entendu dire à sa sœur : « Que fais-tu depuis le temps que nous te cherchons ? »

Elle a entendu la réponse de Louise Planavergne : « Je ne suis pas mal placée, je suis avec mon père. »

« Viens », dit Paul : « Non, non, non, répliqua Louise, mourir pour mourir, autant vaut mourir ici. »

Le frère partit après cette réponse : le témoin ajoute n'avoir rien vu : « elle sait que lorsque Planavergne partit à l'arrivée des faucheurs, il a dit : « Vous pouvez venir, ne montez pas si vite, elle est morte. »

Ausset, cultivateur à Larroque-des-Arts est un des faucheurs qui ont accouru au secours de Louise Planavergne.

Il a vu, à un certain moment un jeune homme descendre de bicyclette et il a entendu une femme s'écrier : « voilà mon frère. »

Le jeune homme laissa sa bicyclette dans le fossé et rejoignit sa sœur.

Le témoin a cru comprendre qu'il voulait emmener celle-ci car une discussion assez longue et assez vive eut lieu.

Bref, le jeune homme partit : le témoin et ses camarades n'attachèrent aucune importance à cette discussion.

Tout à coup, ajoute Ausset, des cris Ai, oi, hou, hou, s'élevèrent : on percevait un bruit sourd, comme si l'on frappait avec du bois sur un matelas ; au même moment, de l'autre côté de la rive, des gens criaient : « On tue quelqu'un : allez-y vite ! »

Ausset et ses compagnons gravirent la montagne et virent un corps étendu sur le sol et un homme debout qui leur dit : « Je suis son père. »

« Attends-moi, faisant, pour que je te serre » avait répliqué le témoin.

Mais l'homme partit et le témoin donna les premiers soins à la jeune fille.

Ausset déclare qu'il n'a entendu aucun propos rapporté par les té-

moins précédents qui se trouvaient de l'autre côté de la rive.

Guénard Isidore, ferblantier, demeurant faubourg Labarre, se trouvait, le 7 juin à la pêche, en face les Tuilleries. Vers 4 heures 1/2, il entendit un bruit de dispute : cela venait de la montagne, mais il ne voyait rien. Cependant, comme la dispute était vive, il dit aux faucheurs : « Nom d'un chien on fait bien du tapage là-haut. »

A peine avait-il fait cette réflexion, que des cris « A l'assassin » retentirent.

Guénard quitta ses lignes et accourut sur les lieux, mais il n'a entendu aucun des propos rapportés par les témoins qui se trouvaient à Cabesut.

Sur question posée, le témoin déclare n'avoir pas reconnu, sur le moment, la victime. Celle-ci étendue, avait la figure couverte de sang : elle ressemblait à une gitane. C'est elle qui lui dit « je suis Louise Planavergne ». Guénard déclare alors que la vue de cette jeune fille lui fit tellement mal au cœur qu'il partit tout troublé, malade.

Le défilé des témoins à charge est terminé.

### TÉMOINS A DÉCHARGE

Les témoins à décharge sont appelés.

M. Desprats Louis, entrepreneur à Cahors, est le patron de Planavergne. Il y a 12 ans, dit-il, que Planavergne est à son service ; jamais il n'a eu à se plaindre de lui. Excellent ouvrier, très consciencieux, il avait la confiance de tous les clients chez lesquels il travaillait pour le compte du témoin.

Jamais le témoin n'a eu à constater un accès de violence de la part de Planavergne qui était le meilleur des garçons, toujours d'accord avec ses camarades.

M. Desprats termine sa déposition en déclarant qu'il avait une confiance absolue en Planavergne et qu'il lui conserve cette confiance.

M. Lurquie, greffier du Conseil de Préfecture du Lot déclare qu'il a été le voisin pendant 4 ans de Planavergne. Il a pu se rendre compte de l'honorabilité, du mérite de cet ouvrier qui, veut à 36 ans, a élevé 4 enfants.

Il sait que Planavergne n'était pas content de sa fille, Louise ; celle-ci, et le témoin l'a entendu, était souvent d'une impertinence insupportable envers son père qui supportait cela sans rien dire.

M. Lurquie, à une question posée, répond que jamais il n'a vu le jeune homme, ami de Louise dans la maison de Planavergne, mais il savait que les deux amoureux se rencontraient dans les endroits écartés de la ville.

M<sup>o</sup> Lacaze demande à M. Lurquie de vouloir bien expliquer l'expression de « brute » qui est mentionnée dans la déposition qu'il fit devant le commissaire de police.

Jamais, dit le témoin, il n'a dit ce mot : il a dit que Planavergne était un homme fruste, c'est-à-dire sans instruction et sans éducation.

Brute ? Comment donc ! Planavergne est plutôt un timide, un caractère simple mais bon, et le témoin déclare que l'inculpé aimait beaucoup, et il l'a prouvé, ses enfants.

M. Lurquie répondant à une question de M<sup>o</sup> Lacaze, dit qu'à une époque, Planavergne le pria d'écrire une lettre à sa fille Louise qui était partie de Cahors avec sa petite sœur pour aller à Limoges, en emportant les économies de la maison.

Planavergne était navré de cette fugue ; M. Lurquie a fait la lettre dans laquelle il engageait la jeune à rentrer chez son père.

Cette déposition produit une vive sensation sur l'auditoire.

M. Garric, commis des postes à Cahors, connaît depuis de longues années Planavergne, aussi ce n'est pas sans un sentiment de tristesse qu'il le voit sur le banc des accusés.

Si Planavergne avait été moins fruste, s'il avait confié ses misères à la famille de M. Garric, ainsi que sa mère le lui avait recommandé à son lit de mort, rien certainement ne se serait passé.

Mais il n'y a pas à récriminer. Dans le malheur qui frappe Planavergne, M. Garric affirme qu'il ne l'a pas abandonné, et qu'il ne lui a pas retiré son estime : il le considère toujours comme un parfait honnête homme.

Le témoin est allé dans la prison pour le visiter et lui apporter quelque consolation, et M. Garric donne les motifs qui l'ont fait agir ainsi envers l'accusé.

Planavergne a été le père nourricier des deux enfants de M. Garric. Les soins donnés par lui à ces deux enfants ont été si dévoués, que M. Garric ne veut pas oublier de tels services.

Avec une émotion qui est partagée par tout l'auditoire M. Garric montre la situation de ce brave homme, de ce parfait honnête homme qu'est Planavergne.

Il a commis l'acte grave qu'on lui reproche, c'est possible, mais il n'a pas une éducation, une instruction qui auraient pu l'empêcher de se laisser aller à un emportement, à une colère folle.

Sa fille Louise ne l'écoutait pas ; elle lui désobéissait, elle ne voulait rien entendre ; Planavergne a frappé.

M<sup>o</sup> Lacaze, demande à M. Garric quelle est son opinion sur Planavergne ?

M. Garric répond : « Planavergne, pour moi, est l'honnête homme personnifié et je lui conserve toute mon estime. »

La déposition de M. Garric, écoutée au milieu du plus grand silence provoque une longue sensation et soulève une vive émotion parmi tous les auditeurs.

### L'INTERROGATOIRE

M. le Président procède à l'interrogatoire de Planavergne.

Les renseignements sur le compte de l'accusé sont excellents ; avant cette affaire, il n'y a rien eu à lui reprocher.

D. — Comment se sont passés les faits qui vous sont reprochés ?

R. — J'étais tellement surexcité que je ne me rappelle de rien.

D. — Ce qui vous a poussé à commettre l'acte de brutalité sur votre fille, est que celle-ci vous désobéissait en fréquentant, malgré vous un jeune homme, car les parents de ce jeune homme, ne voulaient pas d'un mariage avec votre fille.

R. — Oui, monsieur le président.

M. le Président rappelle les divers incidents avant le drame. Planavergne aurait emmené promener sa fille sur les quais et d'après des déclarations, il lui aurait dit : « Je veux acheter un revolver, il faut que cela finisse. »

Planavergne ne se souvient pas avoir tenu ce propos.

A presque toutes les questions qui lui sont posées, Planavergne dit qu'il se trouvait dans un état de surexcitation étrange : il ne se souvient de rien.

Pourquoi, demande le président, votre fille vous répondit-elle, sur les lieux du drame, devant son frère : « Mourir pour mourir, autant mieux vaut mourir ici ? »

Planavergne répond qu'il n'a rien entendu.

D. — Des témoins ont entendu votre fille dire : « Non, non, je te dis que non. » Pourquoi votre fille parlait-elle ainsi ?

R. — Elle ne voulait pas me suivre ; elle ne voulait pas revenir à la maison cela me surexcitait beaucoup.

M. le Président demande si en sortant le mouchoir de la poche, Louise n'avait pas laissé tomber une lettre que lui avait adressée son ami.

R. — Si.

D. — Dans cette lettre, le jeune homme disait qu'il était occupé à préparer sa malle pour partir le lendemain à Agen et il donnait rendez-vous à Louise dans la rue des Cadourques.

Alors, vous avez giflé Louise ?

R. — Je ne me rappelle pas ; j'étais tout à fait surexcité.

M. le Président donne lecture de cette lettre dans laquelle Alazard déclare qu'il va partir, mais qu'il n'oubliera jamais sa « chère femme pour la vie ».

D. — Vous connaissiez les relations qui existaient entre votre fille et Alazard ?

R. — Oui.

D. — On pourrait vous reprocher qu'à un certain moment, vous ayez permis à ce jeune homme de venir chez vous.

R. — Cela, jamais, je ne l'ai permis.

Au sujet de la scène du drame, et notamment au sujet des paroles rapportées par les témoins, Planavergne déclare ne se souvenir de rien.

Enfin, M. le Président après avoir rappelé que Planavergne avait tenté, presque aussitôt après le drame, de se noyer dans une citerne, demande à l'inculpé : « Regrettiez-vous l'acte que vous avez commis contre votre fille ? »

Planavergne d'une voix forte répond : « certes oui, je regrette ce que j'ai fait. »

L'interrogatoire est terminé.

La parole est à M. Vilotte, procureur de la République.

### LE RÉQUISITOIRE

Cette affaire a causé en ville la plus grande émotion ; elle a donné lieu à toutes sortes de racontars, à toutes sortes de suppositions et d'exagérations manifestes.

D'aucuns ont cru voir en Planavergne un héros antique voulant s'imposer chef absolu dans son foyer ; d'autres l'ont représenté comme une brute, et même comme un satyre.

La réalité est plus banale. Planavergne n'est ni un héros, ni un criminel ; mais il a commis un acte grave.

M. le Procureur est tenu de faire connaître les faits de la prévention.

Au point de vue de la matérialité des faits, il est d'accord avec la défense ; aussi ne les rappellera-t-il pas, il ne veut insister que sur l'acharnement dont Planavergne fit preuve dans l'acte.

On n'est pas, en effet, en présence d'un homme qui porte un coup dans un moment de colère : Planavergne s'est acharné sur sa victime ; les coups pleuvent sur elle au point que lorsque les témoins portent secours, ils ne la reconnaissent pas tant elle est défigurée.

On a entendu ces témoins qui ont suivi des yeux les péripéties du drame ; tous ont déclaré que Planavergne a frappé avec violence, avec sauvagerie, tous ont eu l'impression qu'il voulait la mort de sa victime, à laquelle Planavergne a crié : « Tu pourras dire que tu es morte de la main de ton père. »

Au cours de l'instruction, Planavergne a dit : « Ma fille se promenait en ville avec un jeune homme : ça me déplaissait. »

C'est possible, mais s'il avait fait ses devoirs de père de famille est-ce qu'il aurait toléré les visites que ce jeune homme faisait à sa fille chez lui, puisque ce jeune homme n'était pas en âge de se marier.

Planavergne a dit également qu'il avait agi dans un moment de colère, qu'il ne se souvenait de rien, et que lorsqu'il a vu sa fille à ses pieds, il a été pris de remords et qu'il est allé se jeter dans une pousière.

A-t-il bien voulu, en réalité, se suicider, lui qui, en arrivant à son domicile où le Parquet se trouvait réuni, a demandé si la soupe était prête.

Est-ce là le premier cri d'un homme accablé de remords ?

L'excuse de son acte est, dit-il, dans la colère qu'il éprouvait.

Eh bien non, rien ne justifie cet acte. L'honnête est comptable de ses passions, car il doit trouver dans son cœur, dans sa raison la force de rester maître de lui-même.

C'est pourquoi M. le Procureur, dont le réquisitoire serré et rigoureux produit une vive impression, demande contre Planavergne une condamnation sévère.

Certes, on doit tenir compte de ses antécédents, qui sont bons, mais Planavergne a commis un acte de violence qui exige une répression.

C'est cette répression que M. le Procureur demande au tribunal.

M<sup>o</sup> Lacaze se lève et prend la parole :

### LA PLAIDOIRIE

C'est l'audience des grands jours, s'écrie l'éloquent maître : la foule garnit le prétoire, il ne manque que les jurés, car eux auraient donné la vraie solution à ce procès : c

menti, puisque celle-ci a déclaré qu'elle n'a jamais été au courant des relations de son neveu avec Louise Planavergne.

M. Lacaze raconte les faits de la journée du 7 juin, jour où le drame a eu lieu : la discussion qui dura 4 heures entre le père et la fille, la querelle, puis le drame. Il dit l'effolement de Planavergne après son acte, sa fuite précipitée, sa tentative de suicide, son désespoir quand des amis vinrent le chercher dans sa vigne du Faillal.

M. Lacaze ramène les faits à leur proportion et il déclare que malgré les mauvaises langues qui se sont exercées depuis quelque temps à Cahors, Planavergne est digne de l'estime de tous, comme auparavant. Et M. Lacaze après avoir fait justice des rancœurs infâmes répandus sur le compte de Planavergne, s'écrie :

« Vous frappez, dit-il, au tribunal, parce que vous ne pouvez faire autrement.

Mais Louise Planavergne est guérie ; quelques artifices de chevelure et dans quelques jours il ne paraîtra pas qu'elle a été victime d'un drame.

Qu'allez-vous faire, messieurs ? soyez rassurés, je ne ferai pas de sentiment, mais je vous prie de songer aux deux fils de Planavergne qui sont là à mes côtés, à la fillette de 7 ans qui attend son père à la maison, aux tords de Louise, l'ainée des enfants, qui aurait dû écouter les conseils de son père, qui aurait dû le respecter, ne pas être aussi impérieuse, insolente à son égard.

Vous avez pitié de cet homme, nature fruste, mais franche, mais honnête qui dans un moment de colère a frappé brutalement.

Il y a un mois qu'il est en prison : et ce matin encore je lui ai donné l'assurance que juges, vous vous souviendriez que si le code est inexorable, il y a un moyen d'en adoucir la rigueur.

Si vous frappez, vous n'hésitez pas à faire bénéficier Planavergne de la loi de sursis : et toute la population qui nous entend applaudira à votre jugement.

L'éloquente plaidoirie de M. Lacaze a été écoutée avec attention par tout le public, en proie à la plus vive émotion.

**LE JUGEMENT**  
L'audience est suspendue à 3 h. 1/2 : elle est reprise à 4 heures.

M. le Président donne lecture du jugement : Planavergne est reconnu coupable d'avoir porté à sa fille des coups ayant occasionné des blessures et une incapacité de travail de plus de 20 jours.

Planavergne est condamné à 1 an de prison mais le tribunal le fait bénéficier de la loi de sursis.

Quelques braves éclatent dans la salle, des amis de Planavergne lui serrent la main, puis l'accompagnent à la prison pour procéder aux formalités de levée d'écrou.

A 4 h 1/2, Planavergne regagnait son domicile.

### La Zone Viticole Bordelaise

Au moment où le Conseil d'Etat va prendre une décision concernant la délimitation de la zone bordelaise, le Bureau de la Société d'Agriculture du Lot, conformément à la décision prise à la réunion du 1er juillet, nous prie d'insérer le rapport qui a été fourni à M. le garde des Sceaux en octobre dernier.

Messieurs,  
Votre Haute Assemblée est appelée à se prononcer sur la délimitation de la zone viticole de Bordeaux.

Cet événement est d'une importance capitale pour la région de Cahors. Aussi le Conseil général du Lot, dans sa séance du 22 septembre dernier, a prié M. le Préfet de bien vouloir nommer une Commission chargée de vous soumettre une étude sur la question.

Cette Commission, composée de MM. les Sénateurs et Députés du département, de plusieurs conseillers généraux, de Représentants de la Chambre de commerce, du Syndicat agricole et de la Société d'agriculture du Lot, en tout trente-sept membres, s'est immédiatement mise à l'œuvre, et, elle vient aujourd'hui vous apporter le résultat de son travail.

La loi du 1er août 1908 porte que cette délimitation sera faite en prenant pour base les usages locaux existants.

Dès sa première réunion, notre Commission a été mise au courant des décisions prises par la Commission similaire nommée par M. le Préfet de la Gironde.

Elle a constaté avec regret que pas un membre de la région de Cahors, n'avait été appelé à faire entendre sa voix dans une Commission où des intérêts d'une importance considérable pour le département du Lot étaient mis en discussion.

On n'ignorait pas cependant que, depuis plus de quatre siècles les vins de Cahors étaient toujours descendus à Bordeaux pour y jouer le rôle de vins médécins ; qu'ils étaient nécessaires aux coupages de nombreux vins légers et qu'ils étaient répartis sous le nom de Bordeaux, contribuant ainsi d'une façon prépondérante à acquérir une réputation mondiale à des vins qui, réduits à leurs propres qualités n'étaient pas de nature à pouvoir être transportés.

Notre Commission n'a pas tardé à

connaître de quelle façon on interprète en Gironde les lois de 1905 et 1908.

Ne se préoccupant pas des intérêts des voisins, liés aux leurs par des pratiques plusieurs fois séculaires, les viticulteurs de la Gironde estiment que l'occasion est bonne pour eux de faire un excellent affaire, et, en bons commerçants qu'ils ont toujours été, ils veulent faire aboutir leurs combinaisons.

Méconnaissant les droits acquis, ils ne demandent rien moins que de créer pour eux un véritable monopole. La réputation des vins de Bordeaux était déjà faite quand notre territoire s'appelait Guyenne, et, bien avant de connaître le département de la Gironde on connaissait les vins de Bordeaux.

Comment cette nouvelle division administrative pourrait-elle être jugée suffisante pour solutionner une question de l'importance de celle qui nous occupe ?

C'est à l'établissement de cette réputation que nos pères ont travaillé depuis plus de quatre siècles.

Toutes les générations qui se sont succédées en Quercy ont continué la tradition.

Nous passerons sous silence le régime auquel les Parlements de la Basse-Guyenne ont soumis nos vins du Quercy. Ils étaient les forts et ils ne manquaient pas d'opprimer les faibles.

Dépendant ceux qui désiraient connaître par le détail les conditions qui ont été imposées à notre Quercy depuis 1461 jusqu'à 1776, date de la proclamation de la liberté commerciale, liront avec intérêt le travail qui a pour titre : « Les vins du Quercy ».

Nous l'avons extrait du bulletin de la Société des Etudes du Lot, et, il est dû aux laborieuses recherches d'un de nos concitoyens, M. Laroussilhe.

Depuis l'établissement du régime de la liberté, le commerce bordelais n'a jamais cessé d'absorber nos récoltes de vins.

Jusqu'en 1869, date de la construction du chemin de fer qui longe la vallée du Lot, notre rivière est sillonnée de bateaux qui descendent nos vins à Bordeaux.

C'est pour le commerce de la grande ville d'exportation une préoccupation très importante que celle de savoir, chaque année, ce que seront les qualités de Cahors. C'est que les opérations de coupages sont nécessaires pour la grosse exportation et on compte pour cela sur les Cahors.

Quelles sont donc les qualités de nos Cahors ?

Quant on a dit à Bordeaux, en parlant d'un vin, qu'il a du corps, de la robe, du degré et de la finesse, on a défini les Cahors.

La Société d'Agriculture du Lot a entrepris depuis plusieurs années l'étude de nos vins. Les tableaux ci-annexés, dus à M. Cahier, Professeur de sciences, chef du Laboratoire de l'Ecole Normale d'Instituteurs de Cahors, font connaître les analyses diverses.

On pourra, avec quelque raison, nous faire remarquer que le placement de vins ayant de telles qualités est toujours facile, et, qu'on ne s'explique pas bien notre volonté de rester compris dans une zone où on ne desirer pas nous conserver.

Nous répondrons que malgré l'importance de la part que nous avons prise en Quercy dans la préparation du vin de Bordeaux, nous saurons nous passer des sentiments de reconnaissance qu'à la Commission girondine personne n'a cru devoir exprimer.

Et puisque à Bordeaux les intérêts matériels seuls sont connus, ne demandons qu'à parler de ceux-là.

Notre encépagement est fait comme les Bordelais nous l'ont demandé. Il fallait produire pour eux des vins médécins et neutres et nous l'avons fait.

Nos vins sont donc destinés à des coupages.

Du jour au lendemain on nous enlèverait des acheteurs qui depuis des siècles prennent nos récoltes !

Nous serions sans organisation commerciale pour créer d'autres débouchés ! La conséquence inévitable d'un arrêt nous séparant de la région de Bordeaux serait nous plonger dans une crise viticole nouvelle, qui, faisant suite à d'autres crises, serait pour notre pays, bien pénible à traverser.

La viticulture de la Gironde, en demandant à proscrire l'entrée de nos vins dans les chais de Bordeaux, commet une faute grave. Elle n'aurait plus dans sa zone les vins médécins qui lui sont indispensables.

Peut-elle craindre un surcroît d'arrivages de vins venant de Cahors et par là une dépression des prix ? Elle n'a qu'à se rappeler que notre production ne dépasse pas 300.000 hectolitres et qu'elle n'atteint pas le douzième de la production girondine.

Un état fourni par le service des contributions indirectes, annexé au présent rapport fait ressortir les quantités des vins de Cahors expédiées en Gironde dans les vingt dernières années.

On remarquera qu'une seule année (1900) les quantités expédiées ont atteint 27.000 hectolitres, chiffre qui n'a plus été approché.

L'importance de la production du département du Lot-et-Garonne est-elle de nature à lui inspirer des craintes ?

Mais est-on obligé de prendre des départements entiers ? Ne peut-on venir à Cahors en ne conservant que les cantons

ou les communes viticoles des arrondissements interposés ?

On pourra objecter que quelques parties de ces territoires manquent de qualités. C'est vrai, mais ces vins valent bien ceux des Palus qui ne mûrissent que trois fois sur dix.

Nous ne demandons que l'incorporation dans la zone de Bordeaux, des territoires essentiellement viticoles de l'arrondissement de Cahors.

Ils consistent en les cantons de Puy-l'Évêque, Luzech, Catus, Cahors (nord et sud) et les communes de : Bagat, Fargues, Saint-Matrè, le Boulvè et Saux du canton de Montcuq ; de Cours, Vers, Saint-Géry, Bonziès, Saint-Cirq-Lapopie et Tour-de-Fauré du canton de Saint-Géry ; de Saint-Martin-Labouval, du canton de Limogne.

Une carte faisant connaître notre territoire viticole est annexée au présent rapport.

Messieurs, nous connaissons votre indépendance, votre amour de la vérité et de la justice, et, pour la défense des intérêts qui nous sont chers, nous nous en rapportons à votre sagesse.

Le président de la Commission, Chevalier de la Légion d'honneur.

S. DELBREIL.

## Nos DÉPÊCHES

**Télégrammes reçus hier :**

Paris, 5 Juillet 1 h. 42 s.

**Tirage d'obligations**

Le numéro 359.836 de la Ville de Paris 1896, gagne 100.000 francs.

**L'évêque de Bayonne**

Le tribunal correctionnel de Bayonne a condamné l'évêque à 500 francs d'amende pour son mandatement contre la loi de dévolution des biens ecclésiastiques.

**Congrès des P. T. T.**

Le congrès de l'Association générale des P. T. T. a commencé ce matin : les 140 délégués qui assistent à ce congrès représentent 14.000 adhérents.

**Télégrammes reçus aujourd'hui :**

Paris, 6 Juillet, 1 h. 30 s.

**Clôture du Parlement**

On croit que la clôture du Parlement aura lieu mardi.

**L'interpellation sur**

la politique générale

La Chambre poursuivra vendredi la discussion des interpellations sur la politique générale.

La suite des débats sera renvoyée à lundi, la Chambre voulant sanctionner cette discussion avant les vacances.

**L'ambassadeur de France**

à St-Petersbourg

M. Ivolosky a reçu à Pétersbourg le nouvel ambassadeur de France. Ils ont conféré longuement.

AGENCE FOURNIER

PUBLICATIONS PIERRE LAFITTE ET C<sup>o</sup>

**Fermes & Châteaux**

Sommaire du N<sup>o</sup> 47 - 1<sup>er</sup> Juillet 1909

Converture : An Polo Club, M. le capitaine Jaubert et Brindie.

Frontispice à l'Exposition canine.

Le Prix du Président de la République.

Un grand élevage de Par sang, le Haras du Perray, Paul Messier.

L'exposition canine de Paris, Jacques Lussigny.

Tir aux pigeons. Le grand Prix du Bois de Boulogne, Henri Barry.

Le Chateau Raba et son jardin, par J. C. N. Forestier.

L'exposition Nationale d'horticulture de Paris.

La pêche du goujon, par Jho-Pale.

L'exposition internationale d'aviculture, P. M.

An Polo Club : quelques champions.

La Chambre à coucher, Georges Casella.

Les concours nationaux agricoles de Marseille et de Châlons-sur-Marne.

**Arrondissement de Cahors**

**Arcambal**

M. le Préfet vient d'adresser la lettre suivante aux membres du Comité républicain d'Arcambal :

« Cahors, le 29 juin 1909.

» Monsieur le Président,

» Vous avez bien voulu me transmettre au nom des membres du Comité républicain d'Arcambal, les souhaits de bienvenue et m'assurer en même temps de leur dévouement républicain.

» Je vous prie d'agréer et de trans-

mettre aux membres de votre Comité mes meilleurs remerciements pour cette marque de sympathie à ma personne et d'attachement à nos institutions.

» Agréez, Monsieur le Président, l'assurance de ma considération distinguée.

» Le Préfet du Lot,  
» LAMBERT ROCHET.

A. M. Girma Henri, président du Comité républicain radical d'Arcambal.

**Albas**

**Chute.** — Samedi matin, à la première heure, des gardeuses de troupeaux de moutons se trouvaient sur un chemin assez accidenté, lorsque l'une d'elles, Mathilde Vidal, prise par la corde de garde d'une chèvre, fut précipitée d'une hauteur de 4 mètres sur la route d'Albas à Luzech.

Aussitôt relevée par ses compagnes, la blessée, qui avait reçu une forte contusion à la tête fut transportée à son domicile.

**Castelfranco**

**Conseil municipal.** — Par 9 voix sur 9 conseillers présents, M. Pailhès, maire, a été nommé délégué aux élections sénatoriales du 8 août prochain.

Par 9 voix aussi, M. Bouyssou, adjoint, a été nommé sous-délégué.

Nous sommes heureux de constater la parfaite entente, qui règne au sein de notre assemblée municipale et le candidat radical aux élections sénatoriales, quel qu'il soit, peut compter sur les suffrages de nos délégués.

**Frayssinet-le-Gélat**

**Victoire républicaine.** — La réaction est battue, bien battue à Frayssinet-le-Gélat. La liste du curé, des hobereaux est écrasée.

Par une bonne majorité, les républicains ont remporté la victoire.

La réaction est attérée : c'était, dit-elle, la fin du parti républicain dans la commune de Frayssinet-le-Gélat.

Hélas ! elle est obligée de déchanter à cette heure.

Les républicains crient bravo au succès dans cette commune où aujourd'hui les hobereaux ne commanderont plus en maîtres.

Voici les résultats du scrutin de ballottage.

Inscrits : 271.

Votants : 233.

Liste radicale :

Lugan Paul, distillateur 132 v. Elu.

Besse, propriétaire 116 v. Elu.

Liste du curé :

Dononcas Casimir 112 v.

Jouffreau, 103 v.

Nous félicitons vivement les électeurs républicains d'avoir fait preuve de la plus grande discipline et avec eux nous crient : Vive la République !

**Arrondissement de Figeac**

**Figeac**

**Tribunal Correctionnel.** — Audience du 3 juillet.

Pierre Bergougnoux, 65 ans, terrassier à Gramat, 300 fr. d'amende, pour colportage d'allumettes de contrebande, et confiscation de la marchandise saisie.

Une condamnation à 60 fr. d'amende, pour délit de pêche en temps prohibé.

Une condamnation par défaut à 50 fr. d'amende, pour coups et blessures.

**Arrestation.** — La gendarmerie d'Assier a mis vendredi en état d'arrestations, à Livernon, pour vagabondage et mendicité, le nommé Lucien-Camille-Laurent Baudin, âgé de trente-deux ans originaire de Marseille, sans profession ni domicile.

Cet individu se disait victime du tremblement de terre de la Provence. Il a été transféré samedi à Figeac, et écroué à la maison d'arrêt.

**Collège Champollion.** — Nous apprenons que la distribution des prix aux élèves de notre collège sera présidée par M. Bécays, député. Le discours d'usage sera prononcé par M. Parot, professeur de physique.

**Lacapelle-Marival**

**Certificat d'études Primaires.** — Les examens pour le Certificat d'Etudes primaires ont eu lieu à Lacapelle-Marival, le samedi 2 juillet.

Quarante-un candidats ont pris part à l'examen.

Dix-neuf garçons, onze reçus. Vingt-deux jeunes filles dont dix-neuf reçues. Jamais nous n'avions vu aussi petit nombre de candidats et un si grand nombre d'ajournés.

**Arrondissement de Gourdon**

**Gourdon**

**Certificat d'études primaires.** — Vendredi ont eu lieu à Gourdon les examens du certificat d'études primaires pour les élèves des écoles du canton.

28 garçons présentés, 25 reçus. — 24 filles présentées, 20 reçues.

Voici les noms des élèves reçus des écoles de Gourdon :

Garçons

Bruno, Cabanès, Capy, Célerié, Lantuejoul, Picou, Rouquié, Roux.

Filles

Auricoste, Evin, Fourgous, Gaydou, Dalet, Dégat, Maleville, Salles, Taste.

**St-Chamarand**

**Compatriote.** — Nous apprenons avec un vif plaisir que notre jeune compatriote M. Fournat Bonnet, fils du sympathique maire de St-Chamarand, vient d'être reçu à la licence ès-lettres devant la Faculté de Toulouse.

Nous adressons à notre jeune compatriote nos plus vives félicitations.

## Bibliographie

La France célèbre actuellement le centenaire d'une des plus belles, des plus glorieuses victoires de Napoléon I<sup>er</sup>, le centenaire de Wagram (5 juillet 1809). Mon *Dimanche* fête à son tour cette grande date, en nous révélant des détails inédits et palpitants sur la manière dont « Napoléon triompha à Wagram ». Après que *Mon Dimanche* nous dépeint « Une petite crise conjugale », qui amusera tout le monde : « La première dispute » Quel est le ménage où l'on ne se dispute pas ! Vient ensuite un monologue militaire, facile à apprendre, facile à dire et absolument désopilant ; le « soldat Ferme est ambitieux ». Que l'on ajoute à ces brillants articles et récits « Les aventures de l'Homme à la vipère », un conte charmant d'Anatole France. « Les Pains noirs », une fantaisie très comique de Jules Moineaux : l'« Homme universel », plus de soixante articles illustrés fantastiques ou renseignements utiles ; un grand roman d'aventures « Arsène Lupin contre Herlock Sholmes », « Quatre grands Concours » avec nombreux prix, ouverts à tous et à toutes et l'on aura une idée de l'intérêt sans rival que présente *Mon Dimanche*. *Mon Dimanche* cent fois tous les « vendredis » aux prix de dix centimes. On le trouve partout. Demandez à l'administration, 4 rue de la Vrillière, Paris 1<sup>er</sup>, des numéros spécimen gratis et franco.

**MANUEL du JOURNAL des DEMOISELLES**

9<sup>e</sup> édition, considérablement augmentée.

MÉTHODES POUR LES PRINCIPAUX TRAVAUX DE DAMES

Impressions sur étoffes. — Marques d'ingé. — Manière de relever et agrandir les patrons. — Tapiserie. — Tricot. — Crochet. — Fillet. — Dentelles. — Macramé, augmenté de la Dentelle au fuseau, des Renseignements très détaillés sur la Manière de peindre sur toiles gobelin, sur satin, sur velours, sur drap, ainsi que la Peinture au Vernis Martin, l'Éluminure, la Photographie, etc.

ORNE DE 500 FIGURES ET VIGNETTES

Prix du volume : Broché : Paris, 3 fr.

— Départements et Etranger : 3 fr. 75.

Envoyer un mandat-poste à l'ordre des Directeurs 52, rue St-Georges.

« Voir à la dernière page les ventes de terres à bon marché en Algérie ».

**Bulletin Financier**

Paris, 5 Juillet

Nous retrouvons le marché aussi ferme que précédemment, mais les affaires sont encore très calmes.

La Rente Française s'inscrit à 97,62.

Les fonds russes sont soutenus. Le 3 0/0 1891 ex-coupon de 75 centimes se négocie à 75, le 1896 à 73,50 ; le 5 0/0 1906 à 102,25 ; le 4 1/2 1909 à 93,40 et le Consolidé, ex-coupon de 1 fr. à 89,90.

L'Extérieure espagnole ex-coupon de 1 fr. s'avance à 98,15 et le Turc à 93,17.

Dans le groupe des chemins français le Lyon vaut 1294 et le nord 1693.

Nos sociétés de Crédit sont très fermes. La Banque de Paris ex-coupon de 45 fr. se traite à 1642, le Comptoir National d'Escompte à 735 et le Crédit Lyonnais à 1248.

Les démarches nécessaires ont été faites en vue de l'admission à la cote officielle du Marché de Paris des obligations de 500 francs 5 0/0 de la ville de Kioto que la Banque de l'Union Parisienne et la Société Marseillaise plaçant en ce moment à 495 francs.

**Chemin de fer d'Orléans**

La Compagnie des Chemins de fer de Paris à Orléans a l'honneur de porter à la connaissance du public que le *Guide Illustré* de son réseau

**A VENDRE**

**POUR CAUSE D'ACHAT D'AUTOMOBILE**

**un COUPÉ**

Très léger, en excellent état.

S'adresser au Bureau du Journal.

**MARCHE DE LA VILLETTE**

Lundi 5 Juillet 1909

ESPÈCES ENTRÉES DIRECTES RENVOI

**ETUDE**  
DE  
**M<sup>e</sup> Rene BILLIÈRES**  
Licencié en Droit  
AVOUÉ A CAHORS  
63, Boulevard Gambetta, 63

**PURGE**  
Des hypothèques légales

Suivant exploit de GIUSTINIANI huissier à Cahors, en date du trente juin mil neuf cent neuf enregistré, et à la requête de Monsieur Pierre DARQUIER, docteur en médecine, maire de Cahors, y domicilié, agissant en cette dernière qualité en vertu d'une délibération du conseil municipal de Cahors du vingt-six novembre mil neuf cent six, approuvée par Monsieur le Préfet du Lot le treize janvier mil neuf cent neuf, pour lequel domicile est élu à Cahors 63 Boulevard Gambetta, en les études et personnes de M<sup>e</sup> René BILLIÈRES, licencié en droit avoué y demeurant, il a été notifié :

Monsieur le Procureur de la République près le Tribunal Civil de première instance de Cahors, en son parquet sis au palais de justice de la dite ville : L'expédition dûment en forme d'un acte dressé au greffe du Tribunal Civil de première instance de Cahors, le

dix-huit juin mil neuf cent neuf enregistré, constatant le dépôt fait au greffe le dit jour de la copie collationnée d'un acte retenu par Monsieur DARQUIER maire de la commune de Cahors du douze mai mil neuf cent neuf, enregistré à Cahors le vingt-neuf mai de la même année n° 91 C. 8, portant vente par mademoiselle Jehanne Marie-Pauline-Joséphine de VALON, célibataire majeure, domiciliée à Cahors, Boulevard Gambetta n° 16, en faveur de la dite ville de Cahors d'une parcelle de terrain située à Cahors entre le Boulevard Gambetta et la rue Emile Zola, confrontant au nord rue du Séminaire, au midi rue Gustave Larroumet, au couchant rue Emile Zola et au levant partie restante au vendeur, et ce moyennant le prix principal de sept mille cinq cents francs.

Par le même exploit, il a été en outre déclaré à Monsieur le Procureur de la République que cette notification est faite conformément à l'article 2194 du Code Civil, afin qu'il ait à prendre telles inscriptions d'hypothèques légales qu'il avisera dans le délai de deux mois, et que faute de ce faire, l'immeuble vendu sera et demeurera définitivement purgé et libéré entre les mains du requérant des qualités de toutes hypothèques de cette nature.

Qu'enfin les anciens propriétaires de l'immeuble vendu sont, outre la vendeuse Monsieur

Charles-Gaspard LA COSTE de FONTENILLES et dame Joséphine GARD de COUSSEMENT veuve LA COSTE de FONTENILLES, et que tous ceux du chef desquels il pourrait être pris des inscriptions d'hypothèque légale n'étant pas connus du requérant, il fera publier la notification dans un journal judiciaire, conformément à l'avis du Conseil d'Etat du neuf mai mil huit cent sept.

Pour extrait conforme,  
Cahors, le cinq juillet mil neuf cent neuf,  
**Signé : René BILLIÈRES.**

Enregistré à Cahors, le  
juillet mil neuf cent neuf, folio  
Case . . . . . Reçu trois francs soixante-quinze centimes, décimes compris.

Le Receveur,  
Signé : D'ETIVEAUD.

**Chemin de fer d'Orléans**

Trains spéciaux à prix réduits organisés au départ de l'Aveyron, du Lot, de l'Auvergne et de la Corrèze pour Paris-Austerlitz, les 1, 9, 16, 23, et 29 Juillet 1909.

Des trains spéciaux à prix réduits et comprenant uniquement des voitures de

3<sup>e</sup> classe, seront mis en marche les 1, 9, 16, 23, et 29 Juillet prochain au départ de Rodez et de Vic-sur-Cère pour Paris-Austerlitz et dans lesquels auront accès les voyageurs en provenance des gares des sections désignées ci-après.

Le retour individuel des voyageurs qui utiliseront ces trains spéciaux pourra s'effectuer par tous les trains du service ordinaire dans un délai de 90 jours à compter du jour du départ.

**PRIX DES PLACES (Aller et Retour)**

Gares comprises entre Rodez (inclus) et Capdenac (inclus), St-Géry (inclus) et la Madeleine (inclus), Naussac (inclus) et Lexos (inclus) Decazeville... 35f.10

Gares comprises entre La Capelle-Viescamp (inclus) et Montvalent (inclus) via Figeac, Vers (inclus) et Noailles (inclus)..... 32f.10

Gares comprises entre Vic-sur-Cère (inclus) et Saint-Denis-près-Martel (inclus)..... 31f.10

Gares comprises entre les 4 Routes (inclus) et Estivaux (inclus) Montagnac-Saint-Hippolyte (inclus) et Aubazine-Saint-Hilaire (inclus)..... 29f.10

Vigeois et Uzerche..... 26f.10

La délivrance des billets aura lieu, d'une part, à Paris, à l'Agence des Trains Bonnet, 64, Boulevard Beaumarchais, et, d'autre part, aux gares comprises sur les sections désignées ci-dessus ; elle commencera à ces gares

5 jours au moins avant le départ des trains.

Il est accordé une franchise de 30 kilos de bagages par place.

Il n'est fait aucune réduction spéciale sur les prix des billets pour le transport des enfants.

Pour plus amples renseignements, consulter les affiches spéciales apposées dans les gares.

**TERRES A BON MARCHÉ en Algérie.**

6<sup>me</sup> VENTE EN AOUT 1909

Le Gouvernement Général de l'Algérie met en vente, à des prix modérés et payables en dix ans, sans intérêts, avec une prime à la résidence et à l'exploitation personnelle qui peut aller jusqu'à remise des trois derniers huitièmes du prix de vente :

**179 PROPRIÉTÉS de 24 à 218 hectares** réparties dans les trois départements.

La vente commencera le 9 Août 1909 à Constantine ; le 16 Août 1909 à Alger ; le 23 Août 1909 à Oran.

Elle sera faite à prix fixe et à bureau ouvert.

On peut se présenter en personne ou par mandataire.

Renseignements, notices et plans à la Direction de l'Agriculture à Alger, à l'Office de l'Algérie à Paris (Palais-Royal) ou dans les Préfectures d'Algérie.

Le propriétaire gérant : A. COUESLANT

**A. WILCKEN**  
CHIRURGIEN-DENTISTE  
DIPLOMÉ  
DE LA FACULTÉ DE MÉDECINE ET DE L'ÉCOLE DENTAIRE DE PARIS  
DENTISTE DU LYCÉE GAMBETTA  
ET DE L'ÉCOLE NORMALE D'INSTITUTEURS  
Consultations tous les jours de 9 h. à 5 h.  
69, BOULEVARD GAMBETTA  
EN FACE LE CAFÉ TIVOLI  
M. Wilcken n'a pas d'OPÉRATEURS  
IL GARANTIT SON TRAVAIL  
ATTENDU QUE TOUT EST FAIT PAR LUI-MÊME

**L. MAURY**  
Chirurgien-Dentiste de la Faculté de Médecine de Paris  
Lauréat de l'École Dentaire de France  
Successeur de BAKER  
10, Rue du Lycée  
A côté de l'Hôtel de l'Europe (de 9 à 5 heures)  
Travail parfait et entièrement garanti

FEUILLETON DU Journal du Lot 4

**LES RÉPROUVÉS**

Par CH. BERNARD-DEROSNE

II  
Gin

— Mon bon petit George, dit-il, tu es le créateur de ton père, son seul trésor. Qu'a fait ta mère en mon absence, Georgey ?

— Elle est sortie et puis elle est rentrée de mauvaise humeur, comme... tu sais, papa... comme elle est toujours quand elle reste dehors longtemps, et elle m'a battu parce que je lui ai parlé. Ensuite elle s'est couchée sur le lit et elle a dormi depuis. J'ai essayé de l'éveiller, mais elle n'a pas voulu s'éveiller. Pourquoi est-elle si colère contre moi, papa, et si différente de toi ?

L'enfant fixa ses yeux inquiets sur la figure de son père en lui adressant cette question et puis il ajouta à voix basse et d'un air d'angoisse :

— Papa, as-tu rapporté quelque chose à manger ? j'ai eu bien faim toute la journée.

Reproduction interdite aux journaux n'ayant pas de traité avec l'Agence Favre.

Jocelyn regarda l'enfant pendant quelques instants avant de lui répondre. Le désespoir qui avait été visible sur sa figure pendant tout le jour augmenta d'intensité à mesure qu'il contemplait cette figure enfantine.

— Papa, s'écria l'enfant, pourquoi me regarde-tu ainsi ?

Son père ne répondit pas, mais il s'approcha lentement du chevet vide.

Sur une étagère, auprès du chevet il y avait quelques broches et une palette avec plusieurs tubes en plomb qui avaient jadis contenu des couleurs.

— Le commerce de tableaux ne peut plus durer, murmura Jocelyn en examinant ces tubes vides, j'ai usé toutes mes couleurs et je n'ai pas d'argent pour en acheter d'autres. Les prix de Moulem ne suffiraient pas à payer les couleurs et la toile, et moi qui ai rêvé autrefois de devenir un grand artiste !

Il gémit tout haut, dans l'amertume de son âme, et puis se retournant vers le lit, jeta un regard sombre vers la femme qui dormait.

— Si vous eussiez été une meilleure femme, dit-il tout bas, j'aurais pu être un autre homme. Vous avez été l'écuil de ma vie.

Il tira de sa poche le pain et la viande et mit le tout devant l'enfant. Le petit garçon mangea avec voracité et le père le regarda avec un sourire, le premier qui eût illuminé sa figure depuis le ma-

tin, mais lui ne toucha à rien.

— Papa, s'écria l'enfant, n'as-tu donc pas faim aussi ?

— Non, mon chéri.

Jocelyn se jeta sur une chaise en face du grabat, et les coudes sur les genoux et le menton dans ses mains, il contempla sa femme endormie.

Elle ne fit aucun mouvement, ses paupières alourdies ne se soulevèrent pas, sa tête occupait encore sur l'oreiller la place où elle s'était posée tout d'abord.

Elle avait été jolie. Les cheveux en désordre, éparpillés sur l'oreiller, étaient noirs comme la nuit, les traits de sa figure étaient réguliers, et de longs cils noirs frangeaient ses paupières fermées.

L'artiste demeura assis dans la même position sans parler et sans la quitter des yeux. L'enfant acheva son souper et puis, se glissant doucement à côté de son père, il s'assit par terre à ses pieds.

Le soleil d'été se couchait dans toute sa splendeur, colorant les fenêtres de la cour de reflets rougeâtres et qui donnaient au verre commun des couleurs plus éclatantes que celles de des mains mortelles ont jamais pu déployer sur les plus beaux vitraux. Les ombres du soir grandissaient dans la chambre et sur la figure de l'artiste, mais avant que toute la lumière eût complètement disparu, Jocelyn changea d'attitude et atti-

ra vers lui la table de bois blanc. Il y avait un petit encrier d'un sou et une vieille plume d'oie sur le rebord droit qui tenait lieu de manteau de cheminée. Jocelyn les prit ainsi qu'une feuille de papier à lettre chiffonnée, et il écrivit lentement, mais sans réfléchir, les lignes suivantes :

« Agathe... Quant je vous rencontrai il y a cinq ans, j'étais un homme ambitieux qui croyait avoir devant lui une belle fortune. Je vous épousai, et depuis lors le malheur s'est attaché à moi.

« Vous êtes-vous jamais souvenue que le devoir d'une femme c'est d'aider et de consoler l'homme dont elle porte le nom au lieu d'être un embarras et un fardeau pour lui ? Vous êtes-vous jamais souvenue de cela et avez-vous jamais essayé de me venir en aide dans la bataille de la vie ? Non, aussi vrai que je suis au monde, non, pas une seule fois.

« Je suis fatigué de la lutte, Agathe. Je suis fatigué de vous retener sur la pente du gouffre où vous descendez.

« Si la loi pouvait nous séparer j'en appellerais à la loi. Mais, malheureusement, la justice est impuissante à réparer des torts comme les miens. La loi ne peut rien en faveur du mari dont la femme vole le pain de son enfant pour avoir l'argent que lui coûte le gin.

« Je pars donc de ma propre volonté. Tous les liens qui nous ont unis sont brisés, toutes mes espérances de bon-

heur domestique sont à jamais détruites, tous les sentiments d'affection que j'ai éprouvés se sont évanouis, ne laissant derrière eux que les cendres amères du regret.

« Je vais je ne sais où, et j'emmène l'enfant avec moi. C'est pour lui que je supporte une vie de misères et de désillusions. Sans lui, j'irais à la rivière la plus rapprochée et j'y noierais mes chagrins, bien mieux que vous ne noyez les vôtres dans le gin.

« Adieu ! J'essayerai de ne pas songer à vous avec amertume ; j'essayerai de vous pardonner comme je vous demande de me pardonner à moi tout le mal que j'ai pu vous faire. J'ai été souvent impatient, dur, violent, mais j'ai souffert, et souffert horriblement !... Encore une fois, adieu ! N'essayez pas de me suivre ou de chercher à me découvrir. Vous ne me verrez plus, vous n'entendrez plus parler de moi, ni de votre enfant.

« Vous avez choisi votre chemin dans la vie sans réfléchir à la douleur qui en est résultée pour moi. J'ai choisi le mien à mon tour, et il me conduit loin de vous.

« JOCELYN GILBERT. »

Le jeune homme plaça cette lettre, la mit sur le rebord de la cheminée où elle frapperait à coup sûr l'œil de sa femme, et éveilla ensuite l'enfant qui s'était endormi en appuyant sa tête contre le ge-

nou de son père.

— Tu as un habit plus chaud que celui-ci, n'est-ce pas, Georgey ? dit Jocelyn montrant le vêtement en coton tout déchiré qui recouvrait le corps maigre de son fils.

— Non papa.

— Tu en as un en laine, tout usé, mais épais et chaud ?

— Oui, papa, mais maman l'a pris il y a bien longtemps : elle l'a emporté dehors avec elle, et ne l'a pas rapporté.

Le père murmura une malédiction. Il avait vu disparaître petit à petit le bien-être de son intérieur, jusqu'au moment où il n'était plus rien resté. Il avait lutté vaillamment contre cette terrible ennemie, la pauvreté, mais il avait lutté en vain. A quoi bon tous ses efforts, puisque sa femme dépensait en gin chaque shilling qu'elle pouvait lui arracher ?

Elle avait privé son mari et son enfant de tout leur confortable, des objets de première nécessité eux-mêmes, et elle avait fini par porter les vêtements de son fils chez le prêteur sur gages.

— Mets ta casquette, Georgey, dit Jocelyn, tu vas faire un long voyage avec papa. Cela te plaira-t-il ?

(A suivre).

(SERVICE D'ÉTÉ 1909)

De Paris à Toulouse par Cahors					De Toulouse à Paris par Cahors					De Cahors à Libos					
739					42 (4)					1136					
OMNIBUS	EXPRESS	RAPIDE	EXPRESS	DIRECT	EXPRESS	EXPRESS	OMNIBUS	DIRECT	EXPRESS	RAPIDE	OMNIBUS	OMNIBUS	(3 <sup>e</sup> cl.)		
1 <sup>re</sup> , 2 <sup>e</sup> , 3 <sup>e</sup> class.	1 <sup>re</sup> class.	1 <sup>re</sup> class.	1 <sup>re</sup> class.	1 <sup>re</sup> , 2 <sup>e</sup> , 3 <sup>e</sup> class.	1 <sup>re</sup> class.	1 <sup>re</sup> , 2 <sup>e</sup> , 3 <sup>e</sup> class.	1 <sup>re</sup> , 2 <sup>e</sup> , 3 <sup>e</sup> class.	1 <sup>re</sup> , 2 <sup>e</sup> , 3 <sup>e</sup> class.	1 <sup>re</sup> , 2 <sup>e</sup> , 3 <sup>e</sup> class.	1 <sup>re</sup> , 2 <sup>e</sup> , 3 <sup>e</sup> class.	1 <sup>re</sup> , 2 <sup>e</sup> , 3 <sup>e</sup> class.	1 <sup>re</sup> , 2 <sup>e</sup> , 3 <sup>e</sup> class.	1 <sup>re</sup> , 2 <sup>e</sup> , 3 <sup>e</sup> class.	1 <sup>re</sup> , 2 <sup>e</sup> , 3 <sup>e</sup> class.	
PARIS (Orsay) dép.	10 14 m.	7 » s.	8 35	10 51 s.	1 » s.	2 43 s.	3 42 s.	5 45 s.	8 45 s.	11 37 s.	9 16 m.	5 20 m.	6 25 m.	7 28 m.	12 48 m.
PARIS (Aust.) dép.	10 24	7 9	8 45 s.	11 4	1 49	3 37	4 32	7 59	9 34	12 30 m.	10 53	7 15	8 20 m.	9 23 m.	1 6 7 11
LIMOGES (arrivé)	4 27 s.	12 53 m.	2 45 s.	8 43 m.	—	4 1	5 20	8 42	9 57	—	11 33	7 56	8 42	9 22	1 19 7 27
LIMOGES (départ)	3 16	4 36	12 59 m.	9 10	—	—	6 9	9 25	—	—	12 13 s.	8 38	6 55	8 46	1 31 7 43
BRIVE... (arrivé)	6 20	6 28	2 28	4 34	12 55 s.	—	6 19	9 34	—	—	12 22	8 47	6 58	—	1 34 7 46
BRIVE... (départ)	6 45	7 »	2 41	4 50	—	—	6 33	9 46	—	—	12 34	8 59	6 58	—	1 34 7 46
Gignac-Cressensac.	7 21	—	—	—	—	—	6 42	9 54 s.	10 35	1 26	12 42	9 7	7 14	9 25	1 49 8 6
SOULLAC (arr.)	7 40	7 38	—	5 25	2 6	—	7 19	6 1	—	—	—	9 29	7 22	9 37	1 57 8 14
SOULLAC (dép.)	7 45	7 40	—	5 28	2 10	—	7 33	6 17	—	—	—	9 41	7 33	10 2	2 6 8 27
CAZOULÈS	7 53	—	—	5 28	2 13	—	7 47	6 33	—	—	—	9 54	7 39	10 9	2 12 8 33
Lamothe-Fénelon	8 9	—	—	—	2 34	—	7 56	6 42	—	—	—	10 7	7 39	10 9	2 12 8 33
Nozac	8 19	—	—	—	2 44	—	8 6	6 53	—	—	—	10 16	7 39	10 9	2 12 8 33
GOURDON	8 31	8 8	—	5 53	2 56	—	8 16	7 10	11 22	—	—	10 25	7 39	10 9	2 12 8 33
Saint-Clair	8 40	—	—	—	3 5	—	8 21	7 10	11 22	—	—	10 40	7 39	10 9	2 12 8 33
Dégagnac	8 51	—	—	—	3 16	—	8 30	7 19	—	—	—	10 48	7 39	10 9	2 12 8 33
Thédirac-Peyrilles	9 2	—	—	—	3 27	—	8 39	7 29	—	—	—	10 57	7 39	10 9	2 12 8 33
Saint-Denis-Catus	9 13	—	—	—	3 38	—	8 52	7 44	—	—	—	11 9	7 39	10 9	2 12 8 33
Espère	9 22	—	—	—	3 47	—	9 3	7 52	11 43	—	—	11 17	7 39	10 9	2 12 8 33
CAHORS. (arrivé)	9 32	8 47	4 11	6 29	3 57	10 10 41	9 47	5 52	9 3	7 52	11 43	—	7 42	3 34	9 25
CAHORS. (départ)	9 41	8 53	4 15	6 41	4 7	17	3 48	5 56	9 11	8 4	11 46	—	7 49	3 41	9 32
Sept-Ponts	9 51	—	—	—	4 18	—	4 23	6 31	9 7	12 22 m.	3 1	—	7 57	3 48	9 39
Cieurac	10 5	—	—	—	4 34	—	4 27	7 6	—	—	—	—	8 4	3 55	9 46
Labanque	10 12	—	—	—	4 42	—	4 36 m.	7 6	—	—	—	—	8 10	4 »	9 51
CAZOULÈS	10 45	9 35	—	7 18	5 17	—	4 45	7 14	8 56	10 41	—	—	8 21	4 10	10 1
MONTAUBAN arr.	11 19	10 2	—	7 44	5 54	—	—	—	—	—	—	—	8 30	4 18	10 9
TOULOUSE... arr.	12 13 s.	10 49	—	8 38	7 51	—	—	—	—	—	—	—	8 35	4 23	10 14

Certifié véritable par le gérant soussigné, Cahors, le 1909

Vu pour la légalisation de la signature ci-contre, Le Maire,